

Le permis B permet de conduire les véhicules :

Dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, affecté au transport de personnes ou de marchandises, disposant de 9 places assises maximum, avec une remorque dont le PTAC : est < ou = à 750 kg ou > à 750 kg, s'il ne dépasse pas le poids à vide du véhicule et que le PTAC du véhicule et de la remorque ne dépasse pas 3,5 tonnes.

PROGRAMME DE FORMATION

suivant le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne



➤ 1- MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses (Séquentielle pour boîte automatique)
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

➤ 2 - APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

➤ 3 - CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

➤ 4 - PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite

DETAILS & MOYENS UTILISÉS



- DUREE: Définie après l'évaluation initiale :

- ✓ 20 heures minimum obligatoires en boîte manuelle
- ✓ 13 heures minimum obligatoires en boîte automatique (Possibilité de formation 7h pour régulation en boîte manuelle au bout de 6 mois d'obtention de permis)

- RYTHME: discontinu par séquences d'une ou deux heures

- OBJECTIFS: Voir PROGRAMME DE FORMATION (ci-contre)

- PUBLIC CONCERNE:

- ✓ Candidat désirant conduire un véhicule de la catégorie B

- PRE-REQUIS:

- ✓ Etre âgé de 17 ans minimum pour l'inscription
- ✓ Etre âgé de 18 ans révolus pour l'examen pratique
- ✓ Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec la conduite

- MOYENS PEDAGOGIQUES:

- ✓ Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et adultes
- ✓ Véhicules à boîte manuelle ou automatique de catégorie B
- ✓ Zones de circulation adaptées aux compétences 1-2-3-4
- ✓ Livret et fiche de formation

- METHODES PEDAGOGIQUES:

- ✓ Méthodes magistrales et interrogatives pour les enseignements théoriques
- ✓ Méthodes démonstratives, guidage dégressif et accompagnement vers l'autonomie pour la pratique hors circulation et en circulation
- ✓ Auto-évaluation au fil des compétences

- FORMATEURS :

- ✓ Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du titre professionnel E.C.S.R

- VALIDATION:

- ✓ Délivrance du permis de conduire (après réussite aux examens)

- SUIVI ET EVALUATION DE L'ACTION:

- ✓ Fiche d'évaluation de la satisfaction du candidat

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE POUR LES AIDES AU FINANCEMENT

